L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 2 MARS 1886.

PETITES ANNONCES.

TROUVÉE, vendredi, une VACHE brune sans cornes, front noir. On peut la réclamer chez BERTRAND-HABOULIAT, Avenue Carrollton, en payant les frais. 2 mars—3f

Trouvé—Une vache, le 26 février 1886, sur le chemin de Gentilly, près du canal de desséchement "Marigny". Le propriétaire peut la réclamer en payant les frais, chez le soussigné à adresse ci-dessous. ADAM SHENDOF.
27 fév—3f

DEMANDES.

PROPRIÉTÉ à vendre—A vendre, plusieurs propriétés dans le Deuxième et Troisième District, S. Biasini, 115 Passage de la Bourse. 31 jan—6 dim

On demande des travailleurs de couleur pour le canal de Panama. Passage gratuit. Le Lucy P. Miller part le 2 mars, le steamer Foxhall, le 3 mars. C. H. Burns & Cie, 17 South Front street, près Gravier. 27 fév—4f

A LOUER.

A LOUER—Une maison à verandah, coin Royale et Ste-Anne; 4 grandes chambres, 18 sur 20 pieds, salon, 3 petites chambres et des cabinets. S'adresser, No. 73 rue Ste-Anne.
14 fév—

Bureau de Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Company, Passage St-Bernard, 17 février 1886—Election de Directeurs pour servir pendant l'année courante sera tenue à ce bureau le MERCREDI, 3 mars 1886, entre 11 heures A. M. et 2 P. M. J. N. AUGUSTIN,
16fév—à la date. Secrétaire.

Avis.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer ses amis qu'il est maintenant employé dans la maison de quincaillerie Gaillardetz, Blanc frères & Cie, rue Royale, où il serait heureux de voir ses anciens clientes ou de recevoir leurs ordres, et sollicite une continuation des faveurs qui lui ont été si libéralement accordées dans le passé.
14 fév—1m H. J. MULLAN.

Proclamation

—DU—

ROI DU CARNAVAL!

PRO BONO PUBLICO.

EDIT LXXXXIX.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut!

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité, et les fidèles cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien-aimés sujets de la Nouvelle-Orléans, la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS

DE LA NOUVELLE ET DU

1886

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, afin que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien-aimés sujets et que tout vaisseau entre capitale royale. A cette fin, nous ordonnons et décrétons, que:

I. Tous les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulguront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et toutes les offices publics et affaires dans la capitale royale devront être fermées.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au-delà de nos frontières, protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi-Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

Nous sommes heureux d'apprendre que la marée de la paix et de la prospérité qui a régné bien uniformément dans tout l'Etat, que les récoltes sont satisfaisantes; que l'avancement et la prospérité ont continué toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voit s'accroître la richesse et la puissance de notre royaume, nous sommes tant, leur permettant par là de faire avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Les préparatifs de nos bien aimés sujets pour la grande EXPOSITION INDUSTRIELLE AMÉRICAINE qui a eu lieu dans notre Capitale favorite, la NOUVELLE-ORLÉANS, a reçu la sanction de notre gouvernement royal, et l'Exposition est assurée de l'appui et du concours de notre auguste personne. La tendance aux manufactures, l'impulsion donnée au commerce, l'appui du génie, les merveilles nouvelles de la science, l'élévation de la population, la richesse et la prospérité qui s'ensuivent de cette grande concurrence des manufactures et des produits des nations du globe, sont au delà des calculs des hommes les plus sages et les plus expérimentés de notre siècle. Nous exhortons donc notre peuple à tout mettre en œuvre pour que NOTRE EXPOSITION soit la plus brillante, la plus belle et la mieux renseignée et serout réunies les intelligences du monde les plus illustres de notre civilisation.

Et nous ordonnons que les citoyens des villes des Amériques du Nord, du Centre et du Sud qui visiteront l'Exposition reçoivent une réception comme seule notre ville sait en faire, afin qu'ils nous reçoivent de même dans leurs villes, comme nous fesons après avoir quitté notre capitale et avant de nous en retourner chez nous.

VII. La Majesté a gracieusement daigné accepter le second grand cortège suivi d'un bal que ses bien-aimés et loyaux sujets comptent ses courtisans et leurs dames, et lui demandent de demeurer plus longtemps parmi ses loyaux sujets de la ville du Croissant qu'il aime tant.

Sa Majesté a aussi daigné accepter le bal pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui nous viendront de l'étranger puisse et se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi!

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans le Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, ce 10 Novembre 1885, et la Cent Quatrième Année de notre règne.

Par le Roi lui-même.

REX.

Contresigné: BATHURST, Grand Chambellan.

Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 16 Décembre 1885.

Toutes les communications officielles devront être adressées à

BATHURST.

Boîte de Poste 503, Nlle-Orléans, Lne.
6 fév

LA MAISON

Ancienne établie de

Louis Grunewald,

127 rue du Canal, et de 18 à 22 rue Baronne.

Annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants de monde, le mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier: STEINWAY, STEINWAY & SONS, EBAHE, BEHR SOEHNER, FISCHER, PEASE et les meilleures orgues telles que CLOUGH-WARREN, SCHONINGER. Elle a aussi plus de cent pianos droits en tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour de comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.

MUSIQUE en feuilles et INSTRUMENTS de MUSIQUE de tous genres en grand assortiment et aux prix les plus modiques.

CARNETS-LIVRES de musique et tout ce qui est du genre. Soyez certain de visiter nos magasins avant d'acheter ailleurs; cela vous sera avantageux.

Louis Grunewald,

127 rue Canal, de 18 à 22 rue Baronne, N.O.

1er oct 85—1an

L.A.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 16 MARS 1886,

UN

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

CLASSE C.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE ET DU

GEN. JUBAL A. EARLEY,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!

Pas d'Ajournement!

PLUS D'UN DEMI-MILLION

De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE.....	$150,000
UN GROS LOT DE.....	50,000
UN GROS LOT DE.....	20,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement à

ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

Dans la matinée du

MARDI, 16 MARS 1886.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 Lot de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
5 Lots de	5,000..	25,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	250..	50,000
200 Lots de	200..	40,000
600 Lots de	100..	60,000
1000 Lots de	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit..... 20,000

100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit..... 10,000

100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit..... 7,500

2,279 Lots d'échange..... $522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10. DEMI BILLET $5. CINQUIEME DE BILLET $2. DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les Mules ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, certaines sur la Nouvelle-Orléans.

Les lottres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser ses lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, Lne.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles! Meubles! Meubles!
Succession de George Schwab.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 16,685.—En vertu d'un ordre de vente daté le 23 février 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous, je procéderai à la vente à l'encan, au Bureau de l'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 mars 1886, à 3:30 heures P. M., de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Sur les lieux rue Elmire, entre Romparts et Bourgogne, dans le Troisième District de cette ville—

Un lot de meubles assortis, d'effets mobiliers, etc., d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25oct—25 mars 1 2 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ed. Lanne & Cie vs Henri Vinvant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 16,621.—En vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan au Bureau de l'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en la ville de la Nlle-Orléans, la propriété saisie dans l'affaire ci-dessus, à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ile, borné par les rues Robin, Race, Constance et Annunciade, avant en mesure française soixante (60) pieds de face à la rue Robin, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Charles De Ratyer a achetée de James L. Cole, par un acte passé dans le bureau de A. Maurican, notaire, le 19 février 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 6me jour de février 1886.

E. B. FLASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
6 fév—6,13,20,27 fév—et 6,13 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse.—Passage de la Bourse.—JEUDI, 11 mars 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encanteur des rues Bruxelles et Berlin, près de la station de l'Avenue Napoléon.

La vacherie de Marcelin Francis qui se retire entièrement du commerce de lait.

29 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux, fraîches en lait et les autres pleines et très avancées.

3 beaux chevaux de premier ordre.

2 charrettes à lait, 2 étables à provisions.

1 tonneau, un jumper en buggy.

Une quantité de volailles et les ustensiles de la vacherie.

Conditions, au dessous de $100 comptant, de $100 à $200 trois mois, et au-dessus de $200 6 mois de crédit en billets tirés et endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

La clientèle de 25 à 30 gallons sera donnée au plus fort acheteur. 28 fév—mars 7, 9, 10, 11.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dorcine Landry vs. Edmond Louis Fouquet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 16,972.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Barone, Carondelet, Cité et Etats, faisant partie du lot numéro neuf et mesurant quarante deux pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Barone, plus ou moins, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Pour du comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant, la somme de vingt mille francs ou son équivalent en monnaie des Etats-Unis d'Amérique, $3,860 avec intérêt à raison de 5 pour cent par an sur $475 à partir du 9 février 1879; même intérêt sur $475 à partir du 9 février 1880; même intérêt sur $475 à partir du 9 février 1881; même sur $475 à partir du 9 février 1882; même sur $475 à partir du 9 février 1883; même sur $475 à partir du 9 février 1884; même sur $475 à partir du 9 février 1885 et même sur $475 à partir du 9 février 1886. Tout jusqu'à parfait paiement, sujet à un crédit de $931 70, et aussi au comptant un montant suffisant pour les frais de cette affaire et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° Et le surplus du prix de son adjudication, s'il y a, le terme correspondant au montant qui deviendra du au plaignant annuellement, à sa suite.

Deux mille cinq cents francs ou son équivalent en monnaie des Etats-Unis, $475, jusqu'à ce que le plaignant ait été entièrement remboursé du premier montant échoyant le 9 février 1887; le surplus du prix de l'adjudication portera intérêt à raison de cinq pour cent par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final, et que le paiement du dit surplus sera garanti par hypothèque et lien sur la propriété ci-dessus décrite.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
9 fév—9,16,23—mars 3,10,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles A. Worsley vs E. C. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 16,242—La vente d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 8 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le droit d'occupation de la bâtisse en briques à quatre étages, No 26 rue Decatur, au jour de la vente au 30 septembre 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25fév—25—mars 1, 2 4 6 7

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Chas. Feahney vs. M. et Mme Julius Mendul et Mme A. De Rose.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 4,775.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, MERCREDI, 10 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

16 tables, 70 chaises, un grand miroir, une pendule, et autres effets mobiliers.

Saisi dans l'affaire ci-dessus nonobstant et enlaissé.

Conditions—Comptant sur les lieux.

F. A. LOOBY, Constable
de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
26fév—26 mars

Sam Bandera contre Mlle Lulu Harlag.
Le même contre la même.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 7291 et 7493—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, le SAMEDI, 6 mars 1886, à 11 heures A. M., au Bureau de l'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux rue Elmire, entre Remparts et Bourgogne, dans le Troisième District de cette ville—

Un lot de meubles assortis, d'effets mobiliers, etc., d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25oct—25 mars 1 2 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ed. Lanne & Cie vs Henri Vinvant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 16,621.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan au Bureau de l'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en la ville de la Nlle-Orléans, la propriété saisie dans l'affaire ci-dessus, à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ile, borné par les rues Robin, Race, Constance et Annunciade, avant en mesure française soixante (60) pieds de face à la rue Robin, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Charles De Ratyer a achetée de James L. Cole, par un acte passé dans le bureau de A. Maurican, notaire, le 19 février 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 6me jour de février 1886.

E. B. FLASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
6 fév—6,13,20,27 fév—et 6,13 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse.—Passage de la Bourse.—JEUDI, 11 mars 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encanteur des rues Bruxelles et Berlin, près de la station de l'Avenue Napoléon.

La vacherie de Marcelin Francis qui se retire entièrement du commerce de lait.

29 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux, fraîches en lait et les autres pleines et très avancées.

3 beaux chevaux de premier ordre.

2 charrettes à lait, 2 étables à provisions.

1 tonneau, un jumper en buggy.

Une quantité de volailles et les ustensiles de la vacherie.

Conditions, au dessous de $100 comptant, de $100 à $200 trois mois, et au-dessus de $200 6 mois de crédit en billets tirés et endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

La clientèle de 25 à 30 gallons sera donnée au plus fort acheteur. 28 fév—mars 7, 9, 10, 11.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—L. J. Barthélemy vs. Sea Créanciers—No 16987.—Division —Ordre de Cour—Que la cession des biens de L. J. Barthélemy soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et ait lieu pardevant Charles E. Sol, notaire en cette ville, le 16me jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but d'élire un syndic, et de voter pour ou contre la décharge du dit insolvable et pour disposer des propriétés rendus, ainsi que toute autre matière qui pourrait leur être soumise; et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit L. J. Barthélemy soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1886.

[Signé] A.-L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN,
26 fév—3f au 11 mars Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 16,052.—Michael Dowling vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Michael Dowling soit convoquée et tenue pardevant Andrew Herz Jr., Esq., notaire en cette ville, le MARDI, 30e jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de voter et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Bernard McGuckey, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 19 février 1886.

[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

25fév—3f au 30 mars 3 10 13

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—E. P. Moses vs. leurs créanciers.—No. 16,732, Div. B.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, sous la raison sociale de E. & P. Moses et de Elkin Moses et Phineas Moses, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Henry Dreyfous, notaire, le MERCREDI, 10me jour de mars 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic; et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens de dits pétitionnaires soient suspendues, et que A. Bernard Titche, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 22 janvier 1886.

(Signé) HENRY L. LAZARUS.

Pour copie conforme: [illegible] Juge.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

27 janv—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "B"—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de Robert & Co. soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant H. Rhodes, Esq., notaire en cette ville, le MARDI, le 6me jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Henry Dufilho, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 février 1886.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

4 fév—4,19—6mars

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Philip Baron Boifontaine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 15,495—Division D.—Il est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau final et compte de bénéfice d'inventaire de Mlle Amélie Vincent, exécutrice testamentaire de cette succession ne saurait pas approuvée et homologués et les fonds distribués conformément au dit tableau et compte.

Par ordre de la Cour,

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

25 fév—25—mars 2, 6.

Succession de Charles Gallagher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 3,793—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Andrew Herz, Jr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

21fév—21 26 mars2

Succession de William J. Castell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 15,951—Division E.—Attendu que P. S. Witz, Jr., administrateur public a adressé une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Joseph Castell, décédé intestat; et que par icelle il prie la Cour à ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

E. B. FLASANTS,
Greffier.

Succession de John Sprunk, Anna Maria Sprunk et Veronica Mulligan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 16,767—Division A—Attendu que John Mulligan a présenté à la cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Sprunk, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

W. J. MCGEEHAN,
25 fév—25—2 mars Greffier.

Succession de S. W. Carman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 16,999—Division D. Attendu que Mme Vve S. W. Carman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu S. W. Carman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

W. J. MCGEEHAN,
28 fév—28—mars 5, 9 Greffier.

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS

JOHN DE RUYTER, administrateur, vs. CHARLES DE RUYTER—No 11,192—A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus offrant et dernier enchérisseur, le SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, à l'entrée du Canal de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en la ville de la Nlle-Orléans, la propriété saisie dans l'affaire ci-dessus, à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ile, borné par les rues Robin, Race, Constance et Annunciade, avant en mesure française soixante (60) pieds de face à la rue Robin, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Charles De Ratyer a achetée de James L. Cole, par un acte passé dans le bureau de A. Maurican, notaire, le 19 février 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 6me jour de février 1886.

E. B. FLASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
6 fév—6,13,20,27 fév—et 6,13 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse.—Passage de la Bourse.—JEUDI, 11 mars 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encanteur des rues Bruxelles et Berlin, près de la station de l'Avenue Napoléon.

La vacherie de Marcelin Francis qui se retire entièrement du commerce de lait.

29 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux, fraîches en lait et les autres pleines et très avancées.

3 beaux chevaux de premier ordre.

2 charrettes à lait, 2 étables à provisions.

1 tonneau, un jumper en buggy.

Une quantité de volailles et les ustensiles de la vacherie.

Conditions, au dessous de $100 comptant, de $100 à $200 trois mois, et au-dessus de $200 6 mois de crédit en billets tirés et endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

La clientèle de 25 à 30 gallons sera donnée au plus fort acheteur. 28 fév—mars 7, 9, 10, 11.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—J. P. Sarrazin & Co. vs leurs Créanciers No 13,583 et 13,844—Division A—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires de la raison sociale de J. P. Sarrazin & Co. soit et est convoquée pardevant Eugène Lafitte, notaire en cette ville, le MERCREDI, 10 mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de voter et de déterminer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que A. A. Grandjer, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 22 janvier 1886.

(Signé) NICH. R. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

20 fév—3f au 24 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—A. A. P. A. Villemain, vs leurs Créanciers—No. 16,670—Division "B"—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de A. & P. A. Villemain, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Herz, Jr., notaire en cette ville, Lundi le 22me jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de voter et de déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un sursis et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que W. E. Murphy, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 15 février 1886.

Signé: A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

16 fév—16,23—10,16,22 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

COTTAGE DOUBLE CONFORTABLE à un étage dans le Troisième District, No. 157 rue Colombus.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No. 70 rue Bienville—SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désigné par le Romain, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Columbus, sur une profondeur de 115 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage double ayant de chaque côté une chambre, 1 cabinet et une galerie devant; une cuisine ayant aussi de chaque côté une chambre; citernes, puits, lieux d'aisance.

Conditions—Une moitié comptant, la balance en un crédit de 1 an accrédité avec billet de l'acquéreur portant 8 pour cent intérêt par an du jour de la vente payable trimestriellement avec toutes clauses de garantie usuelle. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886 au-dessus du prix de vente et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Antoine Dorgquent, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 fév—27 mars 6 13

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La goélette Ida K. à Pencan.

Succession de Wm. C. Keffner et Ellen Keffner, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B," No 14,783.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 43 rue Royale—MERCREDI, le 3 mars 1886, à 11 heures A. M., au Nouveau Basin, près le pont Magnolia, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 16 février 1886, le procédera à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La goélette connue comme Ida K, comme elle se trouve maintenant dans le Nouveau Basin. La dite goélette a une longueur de 45 pieds, une largeur de 17 4/10 pieds et une profondeur de 4 1/10 pieds, tonnage brut de 16 49/100 tonnes, moins 82/100 tonnes à déduire, laissant un tonnage net de 15 67/100